



**Association pour
l'assurance collective**
des organismes communautaires
du Québec

Mémoire prébudgétaire

Vers un filet social renforcé au Québec

Proposition de financement à coût nul pour l'État

Octobre 2025

Sommaire exécutif

Un régime avantageux pour les travailleuses et travailleurs, et pour tout le Québec



**Association pour
l'assurance collective**
des organismes
communautaires
du Québec

L'Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec (AACOCQ) a pour mission de **négoier, au nom de ses membres, une assurance collective afin d'améliorer les conditions de vie de celles et ceux qui œuvrent au bien-être de la collectivité.**

Fondée en 2017, l'Association réunit aujourd'hui **420 organismes** membres et permet à **plus de 5000 personnes** de bénéficier d'une couverture d'assurances collectives (2000 travailleuses et travailleurs et leur famille).

Nos membres soutiennent les services publics et œuvrent en :



Avantages et bénéfices du programme offert par l'AACOCQ :

❁ Sécurité, flexibilité et prévention

- **Couverture des risques majeurs** (invalidité, médicaments, etc.).
- **Différentes options de couverture au choix** de l'organisme ou du salarié.

❁ Accessibilité

- **Frais de couverture réduits d'environ 15 %** par rapport aux autres régimes d'assurance collective.
- Couverture offerte à **des groupes de 1 à 2 personnes**, n'ayant pas accès à une assurance collective autrement.

❁ Abordabilité

Mesures de contrôle des coûts permettant une **augmentation annuelle des primes sous la moyenne des autres régimes d'assurance collective (6,3 %)**.

❁ Croissance et réponse au besoin

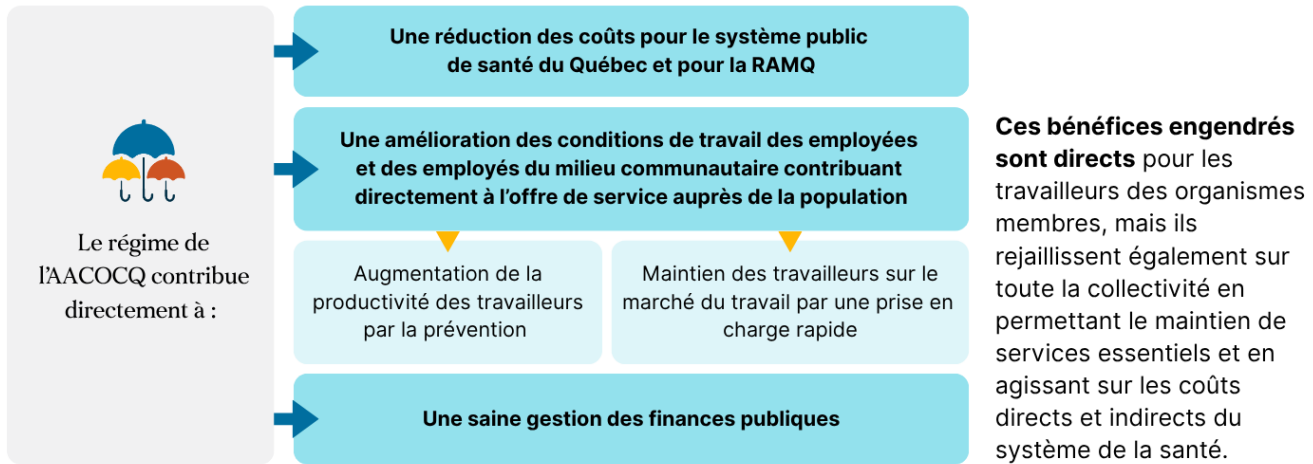
- **Augmentation annuelle de 25 %** du nombre d'organismes et d'assuré·e·s depuis 8 ans.
- **Taux de rétention atteignant 98 %** annuellement.

❁ Efficacité et accompagnement

- **Équipe dédiée au soutien des organismes** (formations, outils de communication, etc.)
- **Ressources affectées** à l'administration et à la saine gouvernance du régime.

Un régime d'assurance collective flexible et complet

Des avantages pour tous les contribuables



Des économies significatives et des nouveaux revenus pour le gouvernement¹

Chaque employé assuré sous le régime de l'AACOCQ **génère des économies et des revenus additionnels récurrents pour le gouvernement du Québec de plus de 2 500\$**, comparativement à un employé assuré par le régime public du Régime général d'assurance médicaments du Québec (RGAMQ).

(1) Calculs effectués par Normandin Beaudry. Le détail des calculs ainsi que la méthodologie sous-jacente peuvent être fournis sur demande.

Économies générales liées au RGAMQ

1 060\$

Revenus de taxes liées au régime d'assurances collectives

520\$

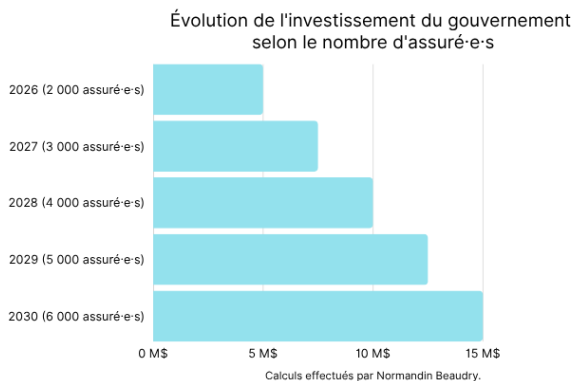
Revenu d'imposition des primes payées par l'employeur

530\$

Économies indirectes minimales (réduction des coûts pour le réseau, prévention)

400\$

Soutenir plus de ménages, à coût nul



Cet investissement sera entièrement autofinancé par les économies générées pour le gouvernement et s'effectuera donc à coût nul.

Considérant les impacts positifs du programme sur toute la société, l'AACOCQ souhaite augmenter le nombre de travailleurs – et de ménages – rejoints d'ici à 2030.

Pour y parvenir, un soutien gouvernemental récurrent de 2,5 M\$ est requis par tranche de 1000 travailleurs.

Cette proposition permet au gouvernement de bonifier l'impact de ses investissements en santé et services sociaux, en réduisant la pression sur le réseau public et en assurant une gestion plus efficiente des ressources.



Avant-propos

Une avancée importante

En 2005, une enquête fondatrice¹ brossait un portrait préoccupant des conditions de travail dans le milieu communautaire québécois. Elle révélait que seulement 35,5 % des organismes offraient une assurance collective à leurs employé·e·s. Cette même enquête documentait une réalité de précarité généralisée : des salaires horaires majoritairement inférieurs à 20\$, une forte proportion d'emplois instables et un accès quasi inexistant aux congés de maladie payés.

Face à ce constat, le milieu s'est mobilisé pour trouver une solution. La réponse est venue en 2007 lorsque la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) a créé un premier groupe d'assurance collective pour ses membres. Le succès fut immédiat et l'intérêt manifeste, mais un obstacle de taille se dressait : la loi sur les assurances (RLRQ, c. A-32) empêchait l'ouverture d'un tel régime à l'ensemble du secteur communautaire.

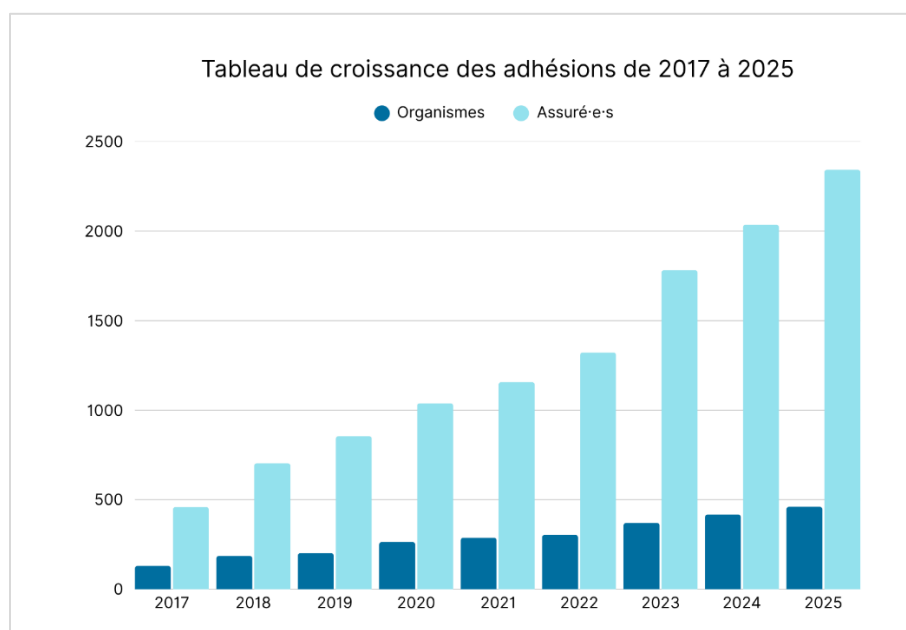
Suite à près d'une décennie de travaux, un changement réglementaire a finalement permis la création, en 2016, de l'Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec (AACOCQ). Dès son opérationnalisation en 2017, plus de 110 groupes communautaires y ont adhéré, attirés par un régime accessible (même pour les très petits organismes), flexible, transparent et stable.

¹ Centre de formation populaire (CFP) et Relais-femmes, *Pour que travailler dans le communautaire ne rime plus avec misère : enquête sur les avantages sociaux dans les organismes communautaires* (Montréal : Centre de formation populaire et Relais-femmes, 2005).



L'Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec

Aujourd'hui, l'Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec (AACOCQ) a pour mission de négocier, au nom de ses membres, une assurance collective afin d'améliorer les conditions de vie de celles et ceux qui œuvrent au bien-être de la collectivité. Elle réunit près de 450 organismes membres qui soutiennent les services publics et œuvrent dans de nombreux champs d'action clés pour la société québécoise : dépendance, toxicomanie, santé physique, mentale et sexuelle, services de première ligne, aide alimentaire, logement et habitation, employabilité, soutien à la proche aidance, action bénévole, condition féminine et masculine, jeunesse et adolescence et personnes handicapées, déficience intellectuelle, déficience physique.



Cela permet à plus de 5 000 personnes de bénéficier d'une couverture d'assurances collectives, soit plus de 2 300 travailleuses et travailleurs ainsi que leur famille. Ces 5 000 personnes sont autant de personnes qui ont désormais accès à un véritable filet social, qui sont en mesure d'agir proactivement et préventivement sur leur santé physique et psychologique, et qui, pour la plupart, contribuent à maintenir une offre de services communautaires variés et diversifiés partout au Québec.



Dans ce document, l'AACOCQ propose au gouvernement du Québec, un élargissement, à coût nul, de la couverture aux travailleuses et aux travailleurs du milieu communautaire puisque les impacts positifs sur la société québécoise sont nombreux et importants.

Sylvie-Anne Rheault

Présidente du conseil d'administration
Association pour l'assurance collective des
organismes communautaires du Québec

Annie-Kim Décary

Directrice générale
Association pour l'assurance collective des
organismes communautaires du Québec



Table des matières

Sommaire exécutif	1
Avant-propos	5
Une avancée importante	5
L'Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec	6
Portrait des conditions de travail dans le milieu communautaire au Québec	9
Une gamme d'assurances complète offerte par l'AACOCQ	9
Une couverture regroupée : la solution	11
Des bénéfices significatifs pour tout le Québec	12
Améliorer l'état des finances publiques du Québec	12
Alléger la pression sur le réseau public de la santé	13
Maintenir et bonifier l'offre de service à la population	13
Demande de l'AACOCQ : un soutien financier à coût nul pour le gouvernement	14
Des objectifs ambitieux, au bénéfice des travailleuses et des travailleurs	15
Conclusion	16
Bibliographie	17



Portrait des conditions de travail dans le milieu communautaire au Québec

Le milieu communautaire, de l'action communautaire autonome et de l'économie sociale, pilier essentiel regroupant plus de 18 600 organisations et près de 440 000 travailleuses et travailleurs², a accompli des progrès notables depuis les deux dernières décennies.

La proportion d'organisations offrant une assurance collective est passée d'une situation critique à environ 50 % aujourd'hui, une progression particulièrement marquée chez les entreprises d'économie sociale (60 %) et les regroupements (51 %)³. D'importants défis demeurent toutefois, notamment au niveau des salaires, du recrutement (21 % de postes vacants), des conditions de travail et du taux de roulement relativement élevé (31 %)⁴.

Face à ces constats, le milieu se mobilise de plusieurs façons : plus d'un organisme sur trois offre désormais du télétravail (37 %) et une proportion comparable a implanté des mesures de conciliation famille-travail (44 %) ou a investi dans la formation (35 %)⁵. La volonté collective d'améliorer les conditions de travail est donc bien présente : elle s'exprime aussi à travers le régime d'assurance collective porté par l'AACOCQ et la croissance remarquable qu'il a connue au cours des dernières années. Toutefois, pour que ces avancées s'inscrivent durablement, un partenariat financier public demeure essentiel afin de consolider les acquis et d'en maximiser les retombées économiques et sociales.

Une gamme d'assurances complète offerte par l'AACOCQ

Le régime d'assurance collective offert par l'AACOCQ est conçu pour répondre aux besoins réels des travailleuses et travailleurs du milieu communautaire, de l'action communautaire autonome et des entreprises en économie sociale. D'abord, il permet de stabiliser les coûts en regroupant un grand nombre d'organisations de tailles variées, aux quatre coins du Québec. Cette mise en commun des risques limite les hausses annuelles et assure une prévisibilité financière pour les membres, et ultimement, pour les assuré-e-s.

Ensuite, il permet la flexibilité nécessaire, entre autres grâce aux garanties qui couvrent des prestations pertinentes comme les médicaments, les soins psychologiques, l'invalidité et les soins dentaires, garantissant une couverture adaptée aux réalités du terrain. Chaque organisme peut choisir le niveau de couverture qui correspond à sa capacité financière et à la composition de son équipe. Cela permet d'optimiser les dépenses tout en conservant l'accès aux protections essentielles.

² Lynda Binhas, *Enquête Les Repères – 2022* (Montréal : Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire [CSMO-ÉSAC], 2023), 6.

³ Binhas, *Enquête Les Repères – 2022*, 33.

⁴ Binhas, *Enquête Les Repères – 2022*, 6.

⁵ Binhas, *Enquête Les Repères – 2022*, 34.



D'ailleurs, le taux de rétention de 98% des membres après adhésion témoigne de la satisfaction et de la confiance accordées au régime.

Ce niveau de fidélité indique que les prestations et le service répondent directement aux attentes des organisations membres.

Dans un contexte économique de plus en plus complexe pour les organisations issues du milieu communautaire et de l'économie sociale, ainsi que pour les individus qui les composent, le modèle de l'AACOCQ réduit de plus de moitié le coût réel du régime pour ces organisations (de ~8 % à environ 3 %), le rendant ainsi financièrement viable pour des milliers de structures.

Cette viabilité est d'ailleurs soutenue par un financement gouvernemental prévu dans le Plan d'action en matière d'action communautaire (PAGAC), qui reconnaît la pertinence du modèle et l'engagement de l'État envers les secteurs communautaire et de l'économie sociale. Ce financement, en vigueur jusqu'en 2026, illustre la complémentarité entre la mobilisation du milieu et l'appui institutionnel nécessaire à la pérennité du régime.

Enfin, l'AACOCQ fournit un soutien personnalisé qui se traduit par des rencontres, des webinaires, des formations sur les bonnes pratiques et une ligne de service dédiée; un type d'accompagnement qui n'est pas proposé par les assureurs privés dans les mêmes conditions et qui renforce la qualité de la mise en œuvre du régime.

Avantages et bénéfices du programme offert par l'AACOCQ :

🌟 Sécurité, flexibilité et prévention • Couverture des risques majeurs (invalidité, médicaments, etc.). • Différentes options de couverture au choix de l'organisme ou du salarié.	🌟 Accessibilité • Frais de couverture réduits d'environ 15 % par rapport aux autres régimes d'assurance collective. • Couverture offerte à des groupes de 1 à 2 personnes, n'ayant pas accès à une assurance collective autrement.	🌟 Abordabilité Mesures de contrôle des coûts permettant une augmentation annuelle des primes sous la moyenne des autres régimes d'assurance collective (6,3 %).
🌟 Croissance et réponse au besoin • Augmentation annuelle de 25 % du nombre d'organismes et d'assuré·e·s depuis 8 ans. • Taux de rétention atteignant 98 % annuellement.	🌟 Efficacité et accompagnement • Équipe dédiée au soutien des organismes (formations, outils de communication, etc.) • Ressources affectées à l'administration et à la saine gouvernance du régime.	



Une couverture regroupée : la solution

Malgré cet élan, la mobilisation se heurte à une barrière récurrente : le coût. Plus de 50 % des organismes qui amorcent une démarche d'adhésion doivent y renoncer faute de moyens, leurs budgets déjà fragiles ne permettant pas d'absorber une nouvelle charge récurrente⁶.

Pour les plus petites organisations, le défi est encore plus marqué : le coût d'un régime d'assurance collective (en l'occurrence celui de l'AACOCQ, qui est déjà plus accessible que d'autres) est évalué à environ 8 % de la masse salariale⁷, ce qui devient rapidement insoutenable pour des structures aux ressources limitées.

Prenons un exemple concret :

- Un organisme de quartier emploie trois personnes à temps plein à 45 000 \$ par an.
- Sa masse salariale totale s'élève donc à 135 000 \$.
- Le coût annuel du régime représente 10 800 \$, soit l'équivalent d'un mois complet de salaire.

Face à cette équation, l'organisme se trouve devant un choix impossible : réduire ses services directs à la population pour offrir une protection minimale à ses employés, ou maintenir ses activités au détriment de leurs conditions de travail.

C'est ce à quoi souhaite répondre l'AACOCQ par le biais de la présente demande.

⁶ Sarah-Jeanne Tamas et Claudine Labbé, Portrait des besoins en conditions de travail et assurance collective des organismes d'action communautaire et des entreprises d'économie sociale (Montréal : Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec [AACOCQ], septembre 2023), 40.

⁷ Normandin Beaudry, Mémoire destiné à la consultation pour la révision du plan d'action gouvernemental en action communautaire (document interne, mai 2025), 3



Des bénéfices significatifs pour tout le Québec

Les bénéfices générés par le régime proposé par l'AACOCQ sont nombreux. Ils contribuent directement à améliorer l'état des finances publiques, à alléger la pression sur le réseau public de la santé et à maintenir et bonifier l'offre de service aux usagers, aux quatre coins du Québec.

Améliorer l'état des finances publiques du Québec

Le régime d'assurance collective déployé par l'Association a une incidence positive sur les finances publiques du Québec. D'après l'analyse actuarielle réalisée par la firme Normandin-Beaudry (2025)⁸, chaque employé assuré sous le régime de l'AACOCQ **génère des économies et des revenus additionnels récurrents pour le gouvernement du Québec de plus de 2 500\$**, comparativement à un employé assuré par le régime public du Régime général d'assurance médicaments du Québec (RGAMQ).

- Économies générales liées au RGAMQ : 1 060\$
- Revenus de taxes liées au régime d'assurance collective : 520\$
- Revenu d'imposition des primes payées par l'employeur : 530\$
- Économies indirectes minimales (réduction des coûts pour le réseau, prévention) : 400\$

Au total, chaque couverture équivaut à un gain fiscal représentant environ 5 % de la masse salariale, calculé sur la base d'un salaire moyen de 50 000 \$.

Loin de constituer une dépense supplémentaire, le soutien financier du gouvernement du Québec permettant l'adhésion au régime d'assurance collective de l'AACOCQ représente **un transfert budgétaire intelligent** : elle réalloue efficacement les ressources publiques, réduit les pressions sur les programmes existants et consolide le filet social pour des milliers de travailleuses et travailleurs essentiels.

Au-delà de ces effets financiers directs, **une couverture accrue entraîne des économies structurelles** :

- Réduction des coûts liés à l'invalidité et aux arrêts de travail prolongés ;
- Recours moindre aux programmes sociaux d'urgence ;
- Allègement de la pression sur le Régime de rentes du Québec (RRQ) et le réseau public de santé ;
- Amélioration mesurable de la santé globale et du bien-être des travailleuses et travailleurs.

Bien que difficiles à quantifier précisément pour l'ensemble de la société québécoise, ces impacts n'en représentent pas moins un gain collectif en efficacité économique et en cohésion sociale.

Ce modèle assure sans contredit une réciprocité budgétaire, puisque chaque dollar investi par l'État est récupéré en économies directes et indirectes par l'État québécois. Il crée une boucle financière vertueuse, soutenant à la fois la viabilité des organismes et la rentabilité publique.

⁸ Normandin Beaudry, Analyse actuarielle du régime d'assurance collective de l'AACOCQ, rapport interne, juin 2025.



Alléger la pression sur le réseau public de la santé

En plus d'avoir un impact positif pour notre portefeuille collectif, le régime de l'AACOCQ contribue directement à alléger la pression pour le réseau public de la santé. Une travailleuse ou un travailleur assuré par un régime d'assurance collective utilisera les services et les soins compris dans sa couverture de manière préventive dès l'apparition de symptômes plus légers, comme des services de physiothérapie ou de kinésiologie.

Une intervention rapide, souvent dès le début des premiers symptômes, génère des bénéfices qui se répercutent sur la santé publique et la continuité des services : une étude observe que les travailleurs et travailleuses assuré·e·s consultent plus tôt, accèdent davantage aux soins préventifs et connaissent moins d'invalidités prolongées⁹. À l'inverse, les personnes travailleuses non assurées sont aussi plus susceptibles de retarder ou d'éviter des soins, ce qui accroît les risques de maladies chroniques non traitées et les coûts indirects pour l'État, notamment en hospitalisations et en invalidités prolongées¹⁰. En favorisant la consultation préventive, l'assurance collective contribue ainsi à réduire la complexité des conditions médicales et, par conséquent, à alléger la pression sur le réseau public de la santé.

Pour l'AACOCQ, un accès à la prévention n'est pas seulement un levier d'efficacité du système de santé, mais aussi une question de justice sociale. L'accès à une assurance collective constitue un droit fondamental lié à la dignité au travail, particulièrement dans le milieu communautaire où 67 % des travailleuses sont des femmes¹¹. Ces dernières incarnent quotidiennement les valeurs du *prendre soin* qui assurent la cohésion sociale du Québec, mais demeurent paradoxalement parmi les moins bien protégées. Cette fragilité structurelle frappe une main-d'œuvre qualifiée, mais précarisée, souvent confinée à des contrats temporaires¹². Garantir un accès universel à une assurance collective mutualisée représente ainsi une mesure de justice de genre essentielle, rétablissant une réciprocité longtemps attendue : offrir sécurité et soins à celles et ceux qui, depuis des décennies, en assurent la continuité pour les autres.

Maintenir et bonifier l'offre de service à la population

L'impact sur le réseau de la santé est double. En effet, au-delà des économies indirectes engendrées sur la demande de soins de santé, il faut également assurer la pérennité de l'offre de service offerte par le communautaire, qui est complémentaire à celle du réseau public.

Dans cette perspective, rappelons que **les études montrent qu'un emploi dépourvu d'avantages sociaux accroît la précarité, réduit l'attractivité des postes et entraîne une hausse du roulement et une perte d'expertise, fragilisant la continuité des services, surtout dans les secteurs à mission sociale**¹³. Ainsi, il est évident que le manque de personnel et les conditions de travail souvent précaires dans le milieu

⁹ Audrey Ingram, "Preventive Care Can Lift Employee Well-Being, Lower Healthcare Costs," *Workspan Daily* (WorldatWork), July 2, 2025. <https://worldatwork.org/workspan-daily/preventive-care-can-lift-employee-well-being-lower-healthcare-costs>

¹⁰ Ellen O'Brien, "Employers' Benefits from Workers' Health Insurance," *The Milbank Quarterly* 81, no. 1 (2003). <https://doi.org/10.1111/1468-0009.00037>

¹¹ Mylène Fauvel, Yanick Noiseux et Léa Coget, *Précarité au travail et pratiques de gestion dans le mouvement de l'action communautaire autonome* (Montréal : Rapport final d'enquête auprès des travailleuses et travailleurs du mouvement de l'action communautaire autonome dans trois régions du Québec, octobre 2020), 17.

¹² Eve-Lyne Couturier et Julia Posca, *L'impact des crises sur les femmes : inégales dans la tourmente* (Montréal : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques [IRIS], mars 2021), 27–29.

¹³ O'Brien, "Employers' Benefits from Workers' Health Insurance."



communautaire peuvent avoir un impact direct sur l'offre de services, pourtant essentiels, pour certains groupes de la population.

Les données internationales confirment qu'offrir une assurance collective réduit le roulement du personnel de 25 à 30 % et améliore la productivité¹⁴. Le gouvernement du Québec reconnaît d'ailleurs que la possibilité d'adhérer à un régime d'assurance collective et de retraite constitue un levier central de rétention et de maintien de l'expertise dans les organismes communautaires¹⁵.

L'accès à une assurance collective se traduit aussi par des effets positifs sur la santé physique et mentale du personnel, une diminution de l'absentéisme et une fidélisation accrue du personnel¹⁶. Il s'agit autant d'éléments pertinents pour assurer le maintien des services offerts et éviter la pression supplémentaire sur les services publics que pourraient engendrer leur cessation.

En somme, l'assurance collective agit comme un instrument de santé publique et de cohésion sociale : elle protège les individus, stabilise les équipes et renforce la pérennité des services rendus à la population.

Demande de l'AACOCQ : un soutien financier à coût nul pour le gouvernement

Considérant la somme des effets bénéfiques qu'engendre la solution proposée par l'AACOCQ, l'organisation soumet l'idée d'un soutien gouvernemental supplémentaire, mais à coût nul, permettant de rendre l'assurance collective accessible à l'ensemble du secteur.

Il importe de préciser que cette demande n'engendrerait aucun coût net pour l'État, puisque les économies et les revenus générés par le déplacement de la couverture du régime public vers celui de l'AACOCQ constituent un transfert budgétaire. Comme l'ont montré les estimations précédentes, chaque nouveau travailleur couvert permettrait de réaliser environ 2 500 \$ d'économies nettes par année pour les finances publiques.

¹⁴ O'Brien, "Employers' Benefits from Workers' Health Insurance.

¹⁵ Gouvernement du Québec, 22,9 M \$ pour soutenir les organismes communautaires dans le développement et la rétention de leur personnel, communiqué, 1er mars 2023. <https://coalitionavenirquebec.org/fr/blog/2023/03/01/229-m-pour-soutenir-les-organismes-communautaires-dans-le-developpement-et-la-retention-de-leur-personnel/#:~:text=Augmenter%20l%E2%80%99acc%C3%A8s%20%C3%A0%20un%20r%C3%A9gime,et%20%C3%A0%20une%20assurance%20collective>

¹⁶ U.S. Chamber of Commerce, *New Study: Employer-Sponsored Health Insurance Produces +47% Return on Investment for American Businesses* (Washington, D.C.: U.S. Chamber of Commerce, June 29, 2022). <https://www.uschamber.com/health-care/new-study-employer-sponsored-health-insurance-produces-47-return-on-investment-for-american-businesses-2>



Afin de maintenir et d'élargir sa couverture à plus d'organismes communautaires, l'AACOCQ demande au gouvernement du Québec un soutien financier à coût nul, entièrement financé par les économies générées, de 2,5 millions \$ par tranche de 1 000 travailleurs, récurrents chaque année.

Cette mesure nous apparaît porteuse et stratégique pour l'ensemble de la société québécoise puisqu'elle permettrait de renforcer à la fois les conditions des travailleurs et la qualité des services, parfois uniques en leur genre, rendus à la population.

Des objectifs ambitieux, au bénéfice des travailleuses et des travailleurs

L'AACOCQ couvre actuellement plus de 2 300 employé·e·s, ce qui représente un effet budgétaire estimé à 5 M\$ par année pour l'État. Une subvention gouvernementale ciblée permettrait d'élargir la couverture pour rejoindre un total de 6 000 personnes protégées d'ici 2030, soit 4 000 personnes de plus qu'actuellement. Cela représente une augmentation de 1 000 personnes assurées par année.

L'investissement requis pour atteindre 6 000 employé·e·s assuré·e·s serait entièrement compensé par les revenus et économies générés.

Le plan de croissance de l'AACOCQ prévoit une progression graduelle du nombre de travailleuses et travailleurs couverts, assurant un retour sur investissement dès les premières années :

- Phase actuelle (2 000 travailleurs) : Économies annuelles de 5 M\$ pour l'État ($2\,000 \times 2\,500 \$$)
- Objectif 2030 (6 000 travailleurs) : Économies annuelles de 15 M\$ pour l'État ($6\,000 \times 2\,500 \$$)

Pour opérationnaliser cette mesure, l'AACOCQ propose une contribution publique équivalente à 5 % de la masse salariale des organismes membres.

Considérant les impacts positifs du programme sur toute la société, l'AACOCQ souhaite augmenter le nombre de travailleurs – et de ménages – rejoints d'ici 2030.

Pour y parvenir, un soutien gouvernemental récurrent de 2,5 M\$ est requis par tranche de 1 000 travailleurs.

Cet investissement sera entièrement autofinancé par les économies générées pour le gouvernement et s'effectuera donc à coût nul.



Conclusion

La proposition de l'AACOCQ constitue bien plus qu'une simple subvention : c'est un partenariat financier stratégique entre l'État et le milieu communautaire. Le gouvernement n'aurait qu'à investir une mise de départ de 5 M\$, tandis que le reste du déploiement (jusqu'à 6 000 travailleuses et travailleurs protégés d'ici 2030, pour une estimation de 15 000 personnes couvertes) étant autofinancé par les économies récurrentes générées.

Cette mesure est un levier de transformation sociale à coût nul : elle permet au gouvernement de réinvestir dans la santé et la stabilité du réseau social tout en assurant une utilisation plus efficiente des fonds publics. Loin d'être une dépense, cet appui devient le catalyseur d'un cercle vertueux à rendement garanti pour les finances publiques et la cohésion sociale.

Fondée sur des données probantes et portée par une mobilisation croissante, cette proposition s'inscrit dans la continuité d'un travail de longue haleine. L'AACOCQ s'engage à l'enrichir par de nouvelles données, notamment issues du terrain, afin de mieux documenter les besoins du secteur et les impacts du régime. Un mémoire plus complet viendra approfondir cette analyse. Dans cette perspective, l'Association poursuit une démarche de recherche et de concertation avec ses partenaires pour ancrer ses actions dans la réalité du milieu et faire de l'assurance collective un levier durable de reconnaissance et de stabilité pour le secteur communautaire.

En appuyant cette initiative, le gouvernement poserait un geste concret de reconnaissance envers un secteur essentiel et démontrerait sa capacité à innover pour une gestion plus humaine et plus efficiente des ressources publiques.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : investir dans les travailleuses et travailleurs du communautaire, c'est investir dans l'avenir du Québec.

« C'est en découvrant les bénéfices de l'assurance collective qu'on se rend compte de ce qui nous échappait auparavant. »

- Une participante lors d'un groupe de discussion organisé par l'AACOCQ en mai 2023

« Par le passé, je n'en voyais pas l'importance... et malheureusement, cela a eu des impacts sur ma santé. Aujourd'hui, j'ose utiliser les services offerts, non seulement lorsque j'en ai besoin, mais aussi pour faire de la prévention. »

- Témoignage reçu par un membre du milieu communautaire en avril 2025



Bibliographie

Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec (AACOCQ). *Données internes sur les régimes d'assurance collective des organismes membres*. Octobre 2025.

Binhas, Lynda. *Enquête Les Repères – 2022*. Avec la collaboration de Geneviève Leclerc, Martin Frappier et Céline Métivier. Montréal : Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC), juin 2023. ISBN 978-2-922510-82-9

Centre de formation populaire (CFP) et Relais-femmes. *Pour que travailler dans le communautaire ne rime plus avec misère : enquête sur les avantages sociaux dans les organismes communautaires*. Coordination de la recherche et de la rédaction : Stéphanie Didier. Montréal : Centre de formation populaire et Relais-femmes, octobre 2005. ISBN 2-920111-31-0.

Fauvel, Mylène, Yanick Noiseux et Léa Coget, avec la collaboration de Lynda Binhas, Lorraine Desjardins et Céline Métivier. *Précarité au travail et pratiques de gestion dans le mouvement de l'action communautaire autonome*. Montréal : Rapport final d'enquête auprès des travailleuses et travailleurs du mouvement de l'action communautaire autonome dans trois régions du Québec, octobre 2020. ISBN 978-2-924284-11-7

Gouvernement du Québec. *22,9 M \$ pour soutenir les organismes communautaires dans le développement et la rétention de leur personnel*. Communiqué, 1er mars 2023.
<https://coalitionavenirquebec.org/fr/blog/2023/03/01/229-m-pour-soutenir-les-organismes-communautaires-dans-le-developpement-et-la-retention-de-leur-personnel/#:~:text=Augmenter%20l%E2%80%99acc%C3%A8s%20%C3%A0%20un%20r%C3%A9gime,et%20%C3%A0%20une%20assurance%20collective>

Ingram, Audrey. "Preventive Care Can Lift Employee Well-Being, Lower Healthcare Costs." *Workspan Daily* (WorldatWork), July 2, 2025. <https://worldatwork.org/workspan-daily/preventive-care-can-lift-employee-well-being-lower-healthcare-costs>

Normandin Beaudry. *Mémoire destiné à la consultation pour la révision du plan d'action gouvernemental en action communautaire*. Document interne. Mai 2025

Normandin Beaudry. *Analyse actuarielle du régime d'assurance collective de l'AACOCQ*. Rapport interne. Juin 2025.

O'Brien, Ellen. "Employers' Benefits from Workers' Health Insurance." *The Milbank Quarterly* 81, no. 1 (2003): 5–43. <https://doi.org/10.1111/1468-0009.00037>

Tamas, Sarah-Jeanne, et Claudine Labbé, avec le soutien de Caroline Forget-Galipeau et Marie-Line Audet. *Portrait des besoins en conditions de travail et assurance collective des organismes d'action communautaire et des entreprises d'économie sociale*. Montréal : Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec (AACOCQ), septembre 2023.

U.S. Chamber of Commerce. *New Study: Employer-Sponsored Health Insurance Produces +47% Return on Investment for American Businesses*. Washington, D.C.: U.S. Chamber of Commerce, June 29, 2022.
<https://www.uschamber.com/health-care/new-study-employer-sponsored-health-insurance-produces-47-return-on-investment-for-american-businesses-2>